



## ASSEMBLEE COMMUNALE

**COMMUNE  
DE  
1565 VALLON**

***Procès-verbal de la séance du 28 mai 2019***

- Début de séance** : 20h15
- Présidence** : Mme la Vice-Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 14 personnes
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 19 de la Feuille Officielle du 10 mai 2019 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 162.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2018  
*(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)*
2. Comptes 2018
  - 2.1 Compte de fonctionnement
  - 2.2 Compte des investissements + Bilan
  - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l’organe de contrôle
  - 2.4 Approbation
3. Nomination d’un nouvel organe de contrôle
4. Divers

**Scrutateur** : M. Pierre Waser

**Excusés** : Mme Solange Plancherel / M. Christophe Guerry /  
M. Joël Allimann / Mme Mirna Garzoni

**Procès-verbal** : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. En premier lieu, elle informe l'assemblée que Mme Solange Plancherel, Syndique, ne peut pas présider cette assemblée pour raison de maladie. Elle demande l'approbation des citoyens présents quant au tractanda de cette assemblée, publié dans le Vallon-Nouvelles no 162. Ce tractanda est accepté à l'unanimité.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Il est souhaité par M. Christian Ballaman, que les prénoms et noms des intervenants lors de l'assemblée, soient ajoutés aux procès-verbaux ; car cela peut prêter à confusion. Mme la secrétaire communale prend bonne note de cette remarque.

Il n'y a pas d'autres remarques et le procès-verbal est approuvé à mains levées, avec une abstention.

## 2. Comptes 2018

Mme la Présidente donne la parole à Mme Marie Zbinden, boursière communale, pour la présentation des comptes 2018. Ces derniers sont affichés sur grand écran et lu point par point.

Il n'y a pas de remarques ou d'interpellations de l'assemblée.

### 2.1 Compte de fonctionnement

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'685'145.32 et les recettes à Fr. 1'687'935.82. Il en résulte un bénéfice de Fr. 2'790.50 après amortissements supplémentaires de Fr. 302'639.95.

### 2.2 Compte des investissements + Bilan

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 397'514.25 pour les charges et les recettes. Pour le bilan, le total se solde par une balance de Fr. 3'166'346.32.

M. Roland Moser constate que le coût des investissements 2018 pour la buvette, ont été mis en amortissement supplémentaire. Mme la boursière communale confirme qu'effectivement tout a été amorti.

M. Christian Ballaman est d'avis que la mezzanine fait partie intégrante du bâtiment et peut donc être supprimée des investissements. Mme la boursière communale indique que les comptes seront corrigés en conséquence.

### 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission. Les comptes 2018 ont été examinés par la Fiduciaire Fidustavia à Estavayer-le-Lac, ainsi que par les membres de la commission financière, qui les a comparés avec le budget et les comptes de l'année précédente.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018, tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Mme Marie Zbinden, boursière communale.

### 2.4 Approbation

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la Commission financière ainsi que le rapport de l'organe de contrôle.

Mme Gabriela Bühner s'enquiert de l'utilisation du local pompier par le CSPI, elle demande si une location sera demandée pour l'utilisation de notre local par les jeunes sapeurs. M. Thierry Billieux, conseiller communal, confirme qu'un loyer sera facturé au CSPI.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques de l'assemblée.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le compte de fonctionnement 2018. Celui-ci est approuvé à mains levées à l'unanimité. Ensuite, elle soumet au vote le compte d'investissement 2018 ainsi que le bilan. Celui-ci est également approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière, le rapport de l'organe de contrôle, et d'en donner décharge au Conseil communal, à la boursière communale et à la Commission financière. Ce point est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

### 3 Nomination d'un nouvel organe de contrôle

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'un nouvel organe de contrôle doit être nommé. La fiduciaire Fiduflex à Estavayer est proposée pour le prochain mandat, soit pour la révision des comptes 2019. Mme Myriam Baudin sera en charge de notre commune. L'assemblée approuve ce mandat à l'unanimité.

### 4. Divers

Mme la Présidente donne la parole à M. Thierry Billieux, conseiller communal, qui fait un point de situation quant à la rénovation de la buvette. Les travaux se sont terminés en mars et ont été suivis par l'inauguration de ce bâtiment, le 23 mars dernier.

Le décompte du coût des travaux de réfection s'élève à environ Fr. 294'150.-. Le montant définitif sera communiqué au printemps prochain, car nous sommes en attente de la facture relative aux serrures électroniques. Il est signalé que le budget pour cette réfection était de Fr. 270'000.-.

Le dépassement de Fr. 24'150.- s'explique de la façon suivante :

- L'électricité : le projet initial prévoyait une mise à niveau du tableau électrique, et finalement la décision a été prise de refaire l'entier de l'électricité de la buvette.
- Les sanitaires : le devis reçu était basé sur le plan initial. Finalement, un autre agencement a été prévu, ainsi que l'installation d'un urinoir.
- Le plafond de la cuisine : aucuns travaux n'étaient planifiés dans le budget initial et finalement il a également été refait.

Au nom du Conseil communal et en son nom, M. Thierry Billieux remercie la commission de la buvette qui a piloté ce travail de réfection et pour l'excellent travail fourni pour ce projet.

La parole est donnée à M. Philippe Blanchard, Conseiller communal. Il présente le projet de piste cyclable en cours de réalisation afin de relier le musée d'Avenches et de Vallon. L'inauguration est prévue pour cet été. Le tracé va suivre l'autoroute et la petite Glâne, par les chemins de remaniements. Une subvention de la Coreb a été accordée et le coût à charge de notre commune, s'élèvera à quelques centaines de francs, pour l'achat d'un poteau supplémentaire et quelques panneaux de signalisations.

Mme la Présidente donne la parole aux citoyens.

M. Charles-André Ney demande si suite aux travaux effectués au chemin du Chêne, un curage est prévu dans la grille située tout en bas. M. Philippe Blanchard confirme que cela sera fait cette semaine.

M. Roland Moser signale qu'à la croisée vers la propriété de la famille Guinnard, en direction de Gletterens, un trou s'est formé sur la chaussée ces derniers jours. M. Philippe Blanchard remercie de le signaler et va faire le nécessaire.

M. Charles-André Ney souhaite un éclaircissement quant au futur trottoir de la montée de Carignan, en particulier de la largeur du trottoir vers le chantier de l'immeuble de DK entreprise du bâtiment. M. Thierry Billieux indique qu'une emprise a été effectuée et le trottoir sera d'une largeur correcte sur toute la distance. Un nouveau mur sera construit en contrebas afin de soutenir la structure, et ensuite le mur existant sera démonté pour laisser l'espace à l'aménagement d'un trottoir. M. Charles-André Ney souligne que l'entreprise a creusé aux limites de la parcelle et que de nombreux camions se rendent sur ce chantier. Il craint que la route communale ou sa structure, soit détériorée par ces nombreux passages. M. Thierry Billieux et M. Philippe Blanchard informent les personnes présentes que des photos ont été effectuées au tout début des travaux et que ce chantier est suivi par les autorités communales.

M. Pierre-Alain Baechler aborde le sujet des micropolluants. M. Thierry Billieux lui répond que le projet de la Step « l'Eparse » avance correctement. Une commune a refusé le raccordement et des tractations sont en cours pour une autre commune touchée par ce refus. Le bureau d'ingénieur avance sur ce projet. Cette Step prévoit la neutralisation des micropolluants. La taxe de Fr. 9.- tombera dès la mise en activité de l'Eparse. Les délais semblent pouvoir être respectés. Dans l'attente de cette mise en fonction, l'acquisition d'un appareil de mesure pour les eaux parasites pour chaque commune, sera effectuée. M. de Blaireville de Grandcour siège au comité de l'Eparse.

Il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h10 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

*F. Roth*  




La Présidente :

*I. Guerry*  
*I. Guerry*